



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 22 juin 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 16 juin 2023

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 68

Nombre de procurations : 15

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Océane CHARRET-GODARD	Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur David HAEGY
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Patrick AUDARD
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Léo LACHAMBRE
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Madame Catherine VICTOR
Monsieur François DESEILLE	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Christophe AVENA	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Danielle JUBAN	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Gaston FOUCHERES
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Didier RELOT
Madame Christine MARTIN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Monique BAYARD
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Isabelle PASTEUR
Madame Céline TONOT	Madame Céline RENAUD	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Bruno DAVID	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Brigitte POPARD	Madame Laurence GERBET	Monsieur Cyril GAUCHER
	Madame Stéphanie MODDE	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX

Membres absents :

Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Monsieur Guillaume RUET pouvoir à Madame Catherine VICTOR
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Monsieur Marien LOVICHY pouvoir à Monsieur François DESEILLE
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
	Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Stéphane CHEVALIER
	Madame Hana WALIDI-ALAOUY pouvoir à Madame Brigitte POPARD
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
	Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN
	Monsieur Jean-Marc RETY pouvoir à Madame Céline TONOT
	Madame Catherine PAGEAUX pouvoir à Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
	Madame Catherine GOZZI pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Noëlle CABBILLARD
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-marc GONÇALVES

OBJET : DEPLACEMENTS, MOBILITES ET ESPACE PUBLIC
Rapport annuel d'activité 2022 - Contrat de partenariat Public Privé Énergie

Vu les articles L.1411-3 du CGCT et L3131-5 du CCP,

Vu le rapport annuel communiqué par le titulaire du contrat de partenariat (TED) relatif au financement, à la conception, à la réalisation, à l'entretien maintenance, au gros entretien-renouvellement des infrastructures et équipements relevant des lots courants forts et courants faibles, ainsi que la fourniture de l'énergie électrique nécessaire au fonctionnement des deux lignes de tramway de l'agglomération dijonnaise et des installations de l'atelier dépôt mixte bus - tramway passé avec le Grand Dijon le 1er juillet 2010.

Il est précisé que le rapport doit être transmis par le titulaire du contrat dans les quatre mois suivant la période retracée par le rapport, conformément aux dispositions de l'article 23.2 du contrat de partenariat. Dijon métropole a reçu le rapport le 26 avril 2023.

Ce rapport comprend :

- les données économiques et comptables (compte annuel de résultat de l'exploitation de l'opération, état des variations du patrimoine immobilier, suivi des engagements à incidences financières liés au Contrat, suivi des ratios annuels de rentabilité économique,...)
- le compte rendu financier de l'année écoulée et la prévision pour l'année suivante (comptes annuels sociaux, état actualisé du patrimoine engagé et des amortissements comptables pratiqués, inventaire annuel des investissements réalisés et le suivi du compte de réserves prévu contractuellement, le suivi de la fourniture d'énergie, la liste des opérations de maintenance...)
- le suivi des indicateurs (objectifs de performance ...)
- la part d'exécution du contrat confiée à des PME ou à des artisans,
- le suivi des recettes annexes.

Les opérations de maintenance courante se sont poursuivies en 2022 et se sont déroulées conformément au plan de maintenance contractuel.

Les résultats des objectifs de performance sont les suivants :

Dysfonctionnements mesurés	Objectif contractuel	Réalisé
Kilomètres perdus	0,20%	0,00%
Perte énergie avec impact tramway	4.5 heures	2,05 heures
Perte énergie sans impact tramway	31 heures	4,55 heure
Perte supervision au PCC	2.5 heures	0 heure
Autre défaillance PCC réseaux	32.5 heures	0,0 heure
Défaillance de la signalisation ferroviaire avec impact en ligne	4 heures	0 heure
Défaillance de la signalisation ferroviaire sans impact en ligne	30 heures	14,38 heure
Défaillance de la signalisation lumineuse de trafic avec intervention Police	35 heures	0 heure
Défaillance de la signalisation lumineuse de trafic sans intervention Police	37,5 heures	20,25 heure
Défaillance éclairage public sur toute une zone	24 heures	0 heure
Défaillance éclairage public localisé	42,5 heures	12,85 heure

Perte d'un sous-ensemble courant faible	24 heures	0 heure
Défaillance d'un équipement en courant faible	300 heures	12,88 heure

La part d'exécution confiée à des PME et artisans au 31 décembre 2022, sur l'ensemble de l'exercice, s'élève à 8,25%, pour un objectif contractuel fixé à 5%.

Le rapport dans son intégralité est joint en annexe.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **de prendre** acte de la présentation de ce rapport.

SCRUTIN POUR : 83 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 15 PROCURATION(S)

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN